



Extract of UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4918>

« Affaire Unesco-Jérusalem » : mensonges et harcèlement

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



15 MAI 2016 PAR GUILLAUME WEILL RAYNAL
BLOG : LE BLOG DE GUILLAUME WEILL RAYNAL

La polémique sur la résolution votée par l'Unesco à propos de Jérusalem a connu, cette semaine, un tour nouveau. Le CRIF et ses amis ont déployé une stratégie d'interpellations acharnées du gouvernement français. En totale disproportion avec la réalité de l'affaire. Et au prix de quelques gros mensonges, validés par Valls et Cazeneuve ! Du jamais vu sous la cinquième république. Récit détaillé.

Il n'était pas dans mes intentions d'ajouter une suite au [précédent billet](#) que j'ai consacré à cette affaire, mais les développements de ces derniers jours m'y obligent un peu. Pour mémoire, rappelons donc que le 16 avril dernier, l'Unesco avait voté, une résolution proposée par différents pays arabes, reprochant à Israël de multiples violations du statu quo qui avait normalement prévalu dans la vieille ville de Jérusalem, de 1967 à 2000, par lequel les Israéliens et le *Waqf* jordanien s'étaient partagé la gestion et l'administration des lieux saints juifs et musulmans. Cette résolution critiquait notamment divers travaux effectués par les Israéliens sur et aux alentours d'une passerelle reliant le mur des lamentations - le lieu le plus saint du judaïsme - à l'esplanade des mosquées, troisième lieu saint de l'islam. Deux lieux dont la contiguïté est d'autant plus source d'affrontements, réels ou fantasmés, que la tradition juive désigne l'esplanade des mosquées sous l'appellation de « Mont du temple ». Depuis quelques années, des groupes juifs religieux intégristes militent pour la reconstruction d'un troisième temple, réplique de celui qui fut détruit par les Romains en 70 après JC en lieu et place des mosquées qui datent du 7ème siècle... La résolution de l'Unesco critiquait donc Israël pour toutes une série d'actions alléguées par les pays arabes (et pas toujours vérifiables dans la mesure où Israël se refuse à autoriser des experts indépendants à se rendre sur place) et appelait de ses vœux au retour du statu quo qui avait fonctionné à peu près normalement jusqu'en 2000. Enfin, cette résolution réitérait les termes d'une précédente décision de novembre 2015 relative aux « tombeaux des patriarches », lieux saints communs au judaïsme, au christianisme et à l'islam situés en Cisjordanie mais qu'Israël avait décidé d'inscrire à son patrimoine national : l'Unesco avait alors estimé que ces tombeaux devaient être considérés comme faisant « *partie intégrante des territoires palestiniens occupés* ».

Colère du gouvernement Israélien, et de ses relais habituels en France. Certes, cette résolution critique beaucoup Israël, peut-être parfois à tort. Mais on l'a dit, le gouvernement israélien refuse le moindre contrôle sur ses fouilles archéologiques et ses travaux d'aménagement de la vieille ville. Certes, la résolution qualifie à chaque ligne Israël de « *puissance occupante* ». Mais, contrairement à ce que prétendent certains, ce qualificatif n'implique aucune intention péjorative : il désigne un statut juridique qui, en droit international, implique un certain nombre d'obligations, celles-là mêmes dont le non-respect est, à tort ou à raison, reproché, à Israël. Certes, les lieux litigieux sont désignés sous leur nom arabe. Rien d'étonnant puisque le projet a été écrit... dans la langue des pays requérants. Mais le texte de la résolution soumis au vote final a ajouté à certains d'entre eux l'appellation habituellement utilisée par les israéliens : ainsi le mur des lamentations appelée par les Arabes « Place al Buraq » est également appelée « Mur occidental ». Quant à l'esplanade des mosquées, il ne saurait être question de l'appeler « Mont du temple », précisément en raison du statu quo de 1967 par lequel Israéliens et Jordaniens étaient tombés d'accord pour qu'elle demeurât un lieu de culte musulman.

Mais surtout, *horresco referens* ... la France a voté en faveur de cette résolution !

Il n'en fallait pas plus pour que le ressentiment contre l'Unesco se transforme aussitôt en une série d'attaques très ciblées contre la diplomatie française. Un french bashing dont certains milieux pro-israéliens sont coutumiers, qui se manifeste habituellement par la voie d'insinuations, que relayent divers médias, radios, journaux ou sites Internet.

Cette fois-ci, l'affaire devait être grave puisque les attaques ont pris la forme de mises en demeure adressées tous azimuts aux plus hautes autorités de l'Etat, de manière officielle, solennelle, grandiloquente et... mensongère.

La France « négationniste »

C'est le président du CRIF Roger Cukierman qui ouvre le ban par un courrier adressé à François Hollande le 18 avril, soit deux jours après le vote controversé, dans lequel il déplore que la France ait voté « *en faveur d'une résolution qui dénie le lien historique entre les Juifs, le Mur des Lamentations et le Mont du Temple à Jérusalem* ». Ce faisant, dès cette première phrase, le président du CRIF entretient en fait une confusion entre le lien historique (c'est-à-dire mémoriel, émotionnel et subjectif) qui peut s'attacher à tel ou tel lieu et la *destination* de ce lieu qui, dans une *réalité* présente, actuelle, objective, et en vertu d'accords juridiques explicites ou implicites, le constitue comme un lieu de culte pour une religion particulière. Une confusion qui permet ainsi, à Roger Cukierman de mettre dans le même sac le mur des lamentations et le mont du temple (là où, précisément, la résolution de l'Unesco, attachée au statu quo de 1967, se fonde sur le fait que l'esplanade des mosquées est *effectivement* un lieu de *culte* musulman). Et qui permet au président du CRIF de poursuivre, à la phrase suivante : « *Cette décision est une négation délibérée [qui] ignore le lien historique du judaïsme avec Jérusalem, capitale du peuple juif* ». Il n'est donc plus seulement question du mur des lamentations et du mont du temple, mais de Jérusalem tout entière, dont le simple fait de rappeler qu'elle abrite des lieux saints des trois religions monothéistes s'apparenterait donc à une « *négation* »... Moyennant quoi Roger Cukierman peut asséner sa conclusion : « *L'Unesco tente de réécrire une partie de l'histoire de l'humanité et prouve encore une fois que la mauvaise foi et la haine d'Israël ne connaissent aucune limite* ». Rien que ça.

La campagne est lancée. Le 25 avril, Gilles-William Goldnadel, président de l'association France-Israël, écrit dans Le Figaro que « *cette résolution insensée fait du Mur des lamentations à Jérusalem, un monument exclusivement musulman* ». Trois jours plus tard, c'est Meyer Habib, député (UDI) des Français de l'étranger (il possède la double nationalité franco-israélienne et fait partie des intimes du premier ministre israélien Netanyahu) qui écrit sur le Huffington Post que « *la France s'est déshonorée* » en votant une « *résolution négationniste* », et qu'elle se rend complice d'une tentative de rendre Jérusalem « *judenrei* » (une expression allemande empruntée à la phraséologie nazie qui signifie « vide de juifs »). Dans la foulée, Meyer Habib, prétend (en se référant à une autre résolution, mais citée elle aussi de manière grossièrement inexacte) que l'Unesco aurait fait des tombeaux des patriarches un site « *exclusivement musulman* ». Affirmation reprise quelques jours plus tard, toujours dans le Figaro, par le Grand rabbin de France Haïm Korsia, ainsi que par un grand nombre de sites et blogs de la communauté juive. Le monde à l'envers ! Car bien au contraire, dans sa résolution du 16 avril comme dans les précédentes, l'Unesco s'appuyait sur « *l'importance religieuse* » revêtue par les tombeaux des patriarches aux yeux « *du judaïsme, du christianisme et de l'Islam* » pour affirmer qu'ils ne pouvaient en conséquence être inscrits sur le patrimoine national israélien, étant de surcroît « *partie intégrante des territoires palestiniens* ». Ou comment faire dire à autrui l'exact contraire de ce qu'il a réellement dit.

L'affaire aurait pu en rester là, ce qui aurait déjà été beaucoup de bruit pour rien.

Mais le 6 mai, François Hollande adresse à Roger Cukierman une lettre en réponse à son courrier du 18 avril. La missive présidentielle est courte, formelle, mais le ton est courtois ; ni sec, ni laconique, avec quelques mentions manuscrites amicales. Le président de la république admet que des incompréhensions ont pu naître de certaines formulations du texte de la résolution (ce qui est le cas de 99% des textes émanant des organisations internationales, rédigés dans un jargon onusien indigeste censé représenter un consensus très relatif, obtenu au prix de laborieuses négociations, à travers des traductions en plusieurs langues...), mais affirme que la France garde une position claire, fondée sur le respect du statu quo et de la garantie d'accès aux lieux saints pour les trois grandes religions.

Ces mots, certes convenus mais qui se veulent apaisants, déclenchent la tempête. Chose inouïe dans l'histoire de la

cinquième république, les plus hautes autorités de l'Etat vont alors accepter de venir se justifier - et pour certains s'excuser - d'une faute imaginaire commise à l'occasion de ce qui constitue un non-événement absolu.

Cazeneuve et Valls désavouent Hollande et Ayrault

C'est d'abord une nouvelle lettre que Cukierman adresse le 10 mai à François Hollande, mise en ligne sur le site du CRIF. Il s'y déclare « **blesé** » par la réponse du président de la république en ce quelle ne reconnaît pas « *le caractère négationniste* » du vote de la France. Pas moins !

Le même jour, le député LR Claude Goasguen interpelle le ministre des affaires étrangères Jean-Marc Ayrault lors de la séance des questions au gouvernement. Les mensonges du CRIF et de ses amis font leur entrée à l'assemblée nationale : « *Ainsi, depuis le 16 avril, le mont du temple à Jérusalem et d'autres édifices religieux juifs situés également à Jérusalem doivent être considérés comme des lieux saints exclusivement musulmans ! (...) la France s'est déshonorée en participant à une opération de négationnisme culturel, qui n'implique pas seulement Israël mais l'ensemble de l'humanité !* ». Car, ajoute Goasguen : « *le Mont du temple n'est pas seulement un des fondements de la culture juive, mais c'est aussi un des fondements de la culture chrétienne* ». On se croirait revenu au temps de Christine Boutin brandissant sa bible. La réponse d'Ayrault reprend les termes de la lettre adressée par Hollande à Cukierman : la France n'a fait que marquer son attachement au statu quo afin que soit garantie pour tous l'accès aux lieux saints.

Mais le soir même, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve est invité à une conférence organisée par *Les amis du CRIF*, et il désavoue la diplomatie française en déclarant - après avoir beaucoup tourné autour du pot - « *qu'il ne fallait pas adopter* » la résolution de l'Unesco. Reste à savoir quelle sont les compétences d'attribution en matière de politique extérieure du locataire de la place Beauvau. Mais la salle, chauffée à blanc par les semaines qui viennent de s'écouler n'en reste pas là et réclame... des excuses publiques de François Hollande ! Réponse particulièrement emberlificotée - et totalement surréaliste ! - de Cazeneuve qui, benoîtement, semble admettre la légitimité d'une telle demande : « *Si [François Hollande] me demande ce que j'en pense, je lui dirai des choses qui sont de nature à lui permettre de faire la déclaration que vous avez envie d'entendre. Je ne peux pas être plus clair...* » [\[1\]](#). Un ministre de l'intérieur désavouant publiquement le président de la république sur un sujet de politique étrangère et anticipant sur ses excuses souhaitables... Une grande première sous la cinquième !

Le lendemain, 11 mai, nouvelle interpellation au Palais Bourbon. Et c'est à nouveau Meyer Habib qui interpelle le premier ministre, car, dit-il, la réponse de Jean-Marc Ayrault, la veille, ne l'a pas convaincu. Le refrain est maintenant bien rodé : la France s'est « *déshonorée* » et s'est « *fourvoyée dans une entreprise négationniste* ». Valls prend la parole et admet que « *ce vote n'aurait pas du avoir lieu* ». Le chef du gouvernement vient à cet instant précis de valider devant la représentation nationale les mensonges du CRIF, en désavouant son ministre des affaires étrangères ainsi que le... président de la république.

La réaction israélienne ne se fait pas attendre. Dès le lendemain, la classe politique et les médias exultent. Une lettre adressée par Netanyahu à Hollande est rendue publique. La France se serait disqualifiée en tant qu'organisateur de la réunion internationale censée relancer le processus de paix au Proche-Orient, qui doit se tenir à Paris à partir du 30 mai prochain, et qu'Israël a de toute façon annoncé, de longue date, rejeter par avance. C'était donc ça...

Ce dimanche 15 mai, la chaîne Israélienne francophone I24, a mis en ligne un article intitulé « *France : " le soutien à la résolution de l'Unesco est un malentendu (Hollande) "* ». Hollande n'a jamais dit ça. Dans sa lettre à Cukierman il évoquait un « malentendu », non pour parler du soutien de la France à la résolution de l'Unesco mais de l'interprétation qui en était faite par certains... Mais déjà, hier, samedi, le journal Haaretz mettait en ligne un article expliquant que dans sa lettre à Cukierman, Hollande s'était « *engagé à ne plus soutenir, à l'avenir, de pareilles résolutions* ».

Deux petits mensonges de plus. Au point où on en est...

[1]
<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2016/05/10/25002-20160510ARTFIG00001-israel-cazeneuve-critique-la-resolution-de-l-unesco-votee-par-la-france.php>